

Afin de renforcer le dialogue entre les Cellois et les élus, la Ville a mis en place des conseils de quartiers en 2015. Ces conseils se réunissent régulièrement, permettant un éclairage et une prise en considération rapide des problématiques spécifiques à chaque quartier. Après trois ans de fonctionnement, le bilan est positif et vient le temps du renouvellement. La municipalité souhaite cependant faire évoluer la formule pour une meilleure représentativité territoriale des conseils de quartier et un renforcement de leur rôle.

Démocratie de proximité

DOSSIER



CONSEILS DE QUARTIER RENFORCER LE LIEN

Être conseiller de quartier, c'est se saisir des sujets municipaux en participant aux réunions de concertation sur les grands projets, renforcer le lien entre la Mairie et les habitants, proposer des améliorations du cadre de vie et même développer des projets transverses avec des associations et des acteurs institutionnels.

Les candidatures sont ouvertes, lancez-vous !

Quel fonctionnement ?

Les 3 Conseils de quartiers actuels (Nord, Centre et Sud) sont conservés, mais leur fonctionnement est élargi :

- ✓ Ils seront composés d'un maire-adjoint, de 2 conseillers municipaux de la majorité et de 12 conseillers de quartier tirés au sort parmi les habitants et commerçants ayant fait acte de candidature
- ✓ Chacun des trois quartiers sera divisé en sous-quartiers, qui seront représentés au prorata de leur nombre d'habitants pour une meilleure assise territoriale.
- ✓ Les associations de quartier et les grandes copropriétés seront invitées à désigner un représentant.

Quelles missions ?

Les conseils de quartier se réuniront 2 à 3 fois par an.

- ✓ Être un relais d'information entre la mairie et les Cellois
- ✓ Faire remonter les problèmes/difficultés et y répondre
- ✓ Représenter les habitants des quartiers aux réunions et événements
- ✓ Faire des propositions, apporter des idées de projets d'amélioration et d'animation de la ville, et être acteurs de ces projets
- ✓ Développer des liens avec les habitants et développer la convivialité au sein du quartier

Quels engagements ?

1

Participer aux Conseils de quartiers qui se réuniront de 2 à 4 fois par an.

2

Prendre à cœur ma mission de conseiller de quartier en étant un relai d'informations actif et efficace avec les habitants de mon secteur, exprimer mon opinion, remonter les difficultés et proposer des solutions.

3

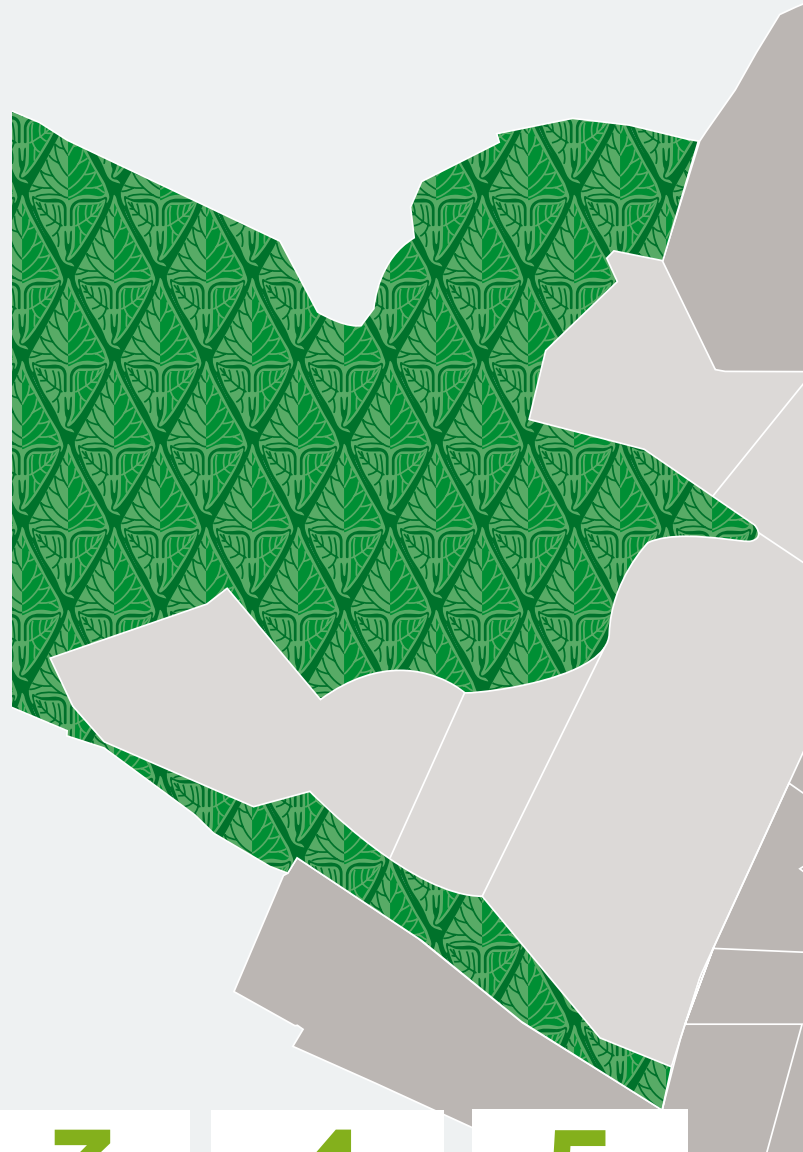
Apporter des idées nouvelles.

4

Etre acteur des projets initiés par mon Conseil de quartier pour développer la convivialité et participer à l'animation de la ville.

5

Représenter les Cellois de votre secteur aux événements organisés dans la ville.



DOSSIER

Gardez le contact avec vos élus :
elus@ville-lacellesaintcloud.fr
01 30 78 10 51 ou 10 12
twitter.com/CelloisInfos



Agnès Théard
Secteur Nord-Est
*avec Geneviève Salsat,
Laurent Boumendil*



Valérie Laborde
Secteur Centre-Ouest
*avec Olivier Levasseur,
Laurence Séguy*



Daniel Turck
Secteur Sud-Ouest
*avec Jean-Claude Teyssier,
Carmen Ojeda-Collet*

Comment devenir conseiller ?

- ✓ être âgé d'au moins 16 ans
- ✓ habiter ou travailler dans le quartier concerné
- ✓ retourner le bulletin avant le 31 mai 2018 à la mairie, ou par mail à quartiers@ville-lacellesaintcloud.fr

Début juin, les conseillers de quartier seront tirés au sort par secteur, parmi les Cellois ayant fait acte de candidature. La première réunion des nouveaux Conseils de quartiers sera organisée avant le 15 juillet



Bulletin de candidature

À envoyer à la Mairie, avant le 31 mai 2018, au secrétariat des élus

Prénom : Nom :

Date de naissance : Adresse personnelle :

.....

Adresse professionnelle (si vous êtes candidat en tant que professionnel travaillant à La Celle Saint-Cloud) :

.....

.....

Courriel :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :